

CONSEIL GENERAL

Séance du 5 octobre 2017

Message n° 3.1

Demande de crédit de CHF 130'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public – dernière étape

Introduction

Concernant l'objet du présent message, une demande de crédit similaire a déjà été faite et accordée en mai 2013 disponible sur le site Internet de la Commune sur le lien :

http://www.romont.ch/fr/politique/conseilgeneral/seancespol/?action=showevent&event_id=883534

La présente demande de crédit de CHF 130'000.00 se décompose en deux volets.

Le premier, pour un montant de CHF 30'000.-, sert à couvrir une dépense exceptionnelle. En effet, dans le cadre de la réfection du trottoir de la Route des Rayons, il avait été opportun de réfectionner au passage l'éclairage public. Le Conseil communal, dans le cadre de ses compétences, avait alors approuvé cette dépense complémentaire. Il est à noter que cette dépense a déjà été avalisée dans le cadre des comptes 2016.

Le deuxième volet, pour un montant de CHF 100'000.-, concerne le solde de l'assainissement de l'éclairage public à renouveler, soit 66 points lumineux dans l'intra-muros et les 11 points lumineux de l'Avenue Gérard Clerc.

Pour rappel, l'article 5 de la loi modifiant la loi sur l'énergie du 7 février 2012 stipule notamment que :

« L'Etat et les communes s'engagent, d'ici au 31 décembre 2018, à assainir l'éclairage public dont ils ont la charge afin de le rendre conforme à l'état de la technique et de l'exploiter de manière efficace au sens de l'article 15a de la présente loi. »

En clair, cette loi interdit toutes les installations d'éclairage public trop gourmandes en électricité d'ici au 31 décembre 2018. Les ampoules au mercure devront notamment être supprimées et remplacées dans ce laps de temps.

De plus, au sens de ladite loi, le Conseil communal a assaini l'ensemble de son réseau en proposant des abaissements de l'intensité lumineuse et des coupures de l'électricité suivant les emplacements.

Descriptif technique

La Ville de Romont possède 796 points d'éclairage public (état 2015), sans compter l'éclairage des monuments historiques.

Au départ de ce projet, sur ces 793 points lumineux (état 2013), 234 desdits points (30 %) étaient équipés de lampes au mercure et devaient donc être remplacés par une source lumineuse moins gourmande en énergie. Bien que seuls ces éléments tombent sous le coup de l'obligation légale, la Commune de Romont a décidé d'assainir l'ensemble de son éclairage par quartier ou par tronçon afin d'avoir une certaine uniformisation et une harmonie dans l'esthétique de l'éclairage public.

Après prise de renseignements, la Commune de Romont avait décidé de privilégier la technologie LED aux lampes au sodium et ce en raison de sa plus faible consommation et de sa plus grande longévité. Au final les luminaires LED sont actuellement la technologie économiquement la plus avantageuse, même si leur coût d'achat est plus élevé que le sodium. Par contre, cette technologie ne peut être installée sur tous les points car il n'est pas envisageable de modifier un éclairage au mercure en LED si tout le secteur est déjà alimenté au sodium. Des différences de couleur et de luminosité prêteraient l'ensemble du secteur.

Dans le montant du crédit, il a été prévu d'également remplacer les mâts d'éclairage existants le nécessitant.

En termes de planning, il est prévu de réaliser cet assainissement dès que possible, afin d'en améliorer la consommation électrique de la Commune.

Economie financière

La mise en place d'éclairage moins gourmand en énergie va de pair avec une économie financière, ce qui vous a déjà été présenté lors du Conseil général du 18 mai 2017. Le Groupe E, au départ de ce projet, avait estimé que l'investissement global serait amorti sur une vingtaine d'année.

Demande de crédit

Le crédit de CHF 130'000.00, prévu au poste 620.501.46 du budget des investissements 2017, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

Frais financiers :

Amortissement	15 % de CHF 130'000.00	CHF 19'500.00
Intérêts	2 % de CHF 130'000.00	CHF 2'600.00
Charge financière annuelle		CHF 22'100.00

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 130'000.00 pour la finalisation de l'assainissement de l'éclairage public, ainsi que son mode de financement.